

Édito

Commerces et logement

Les élus inquiets



L'organisation du grand débat, la succession de manifestations chaque samedi depuis quatre mois et l'intense communication qui entoure ces événements ont relégué au second plan des préoccupations qui restent d'actualité pour nos collectivités. Nous

avons ainsi exprimé auprès du ministre de l'Économie et des Finances notre très vive inquiétude sur les conséquences désastreuses, pour les commerces de centre-ville comme pour les centres commerciaux en périphérie, des affrontements hebdomadaires sur la voie publique qui s'accompagnent de dégradations ou de pillages de magasins qui, le plus souvent, renoncent à ouvrir leurs portes en fin de semaine.

Ce coup de frein aux activités commerciales de nos villes aura des conséquences en matière d'emploi.

Cet engrenage de violence ne fera que des victimes : les maires ont clairement apporté leur soutien à l'État pour que des mesures d'accompagnement soient mises en œuvre et, pour le maintien de l'ordre, que priorité soit donnée à la lutte contre les casseurs.

Dans un autre domaine, nous avons exprimé avec des acteurs aussi différents que les bailleurs sociaux, la Fédération du bâtiment, la Fondation Abbé-Pierre et plusieurs associations de collectivités, notre préoccupation sur la dégradation de la situation dans le secteur du logement.

En effet, les bailleurs sociaux portent les deux tiers des investissements de rénovation urbaine. Il est inévitable que la réduction de leurs moyens ait des conséquences en profondeur sur leur capacité à soutenir une offre de logements décents à des locataires dont le revenu moyen baisse chaque année.

Au moment où les questions de pouvoir d'achat et de niveau de vie sont au cœur du malaise social que vit notre pays, la politique du logement doit être plus ambitieuse, tant sur le plan social qu'économique.

FRANÇOIS BAROIN



Fortes préoccupations sur le logement

Dans une tribune publiée dans Le Monde daté du 13 mars, les acteurs du monde du logement (les bailleurs sociaux, la Fédération du bâtiment, la Fondation Abbé-Pierre, l'AMF et plusieurs associations de collectivités) appellent les pouvoirs publics à avoir une vision stratégique et ambitieuse pour la politique du logement :

« Bien de première nécessité, il impose une intervention publique pour offrir à chacune et à chacun la possibilité de réaliser un parcours résidentiel en rapport avec ses besoins, et en particulier pour permettre aux familles aux revenus modestes ou les plus exclues d'accéder à un logement de qualité. La France a besoin de produire plus de logements, de rénover massivement les logements existants pour répondre à des besoins qui ne se démentent pas.

Si la loi Elan a apporté quelques avancées bienvenues, plusieurs décisions récentes (réduction de 5 euros pour tous les bénéficiaires des aides personnelles au logement, baisse des aides à l'accession, réduction massive et brutale de la capacité d'investissement des organismes Hlm, affaiblissement des moyens d'ajustement des collectivités locales...) pèsent lourdement sur l'ambition pour le logement que nos concitoyens méritent. Le coût de la seule Réduction de Loyer de Solidarité, mise en place par le Gouvernement pour contrebalancer la baisse des APL pour les locataires

du parc social, a été de 800 millions d'euros en 2018. Il sera de 900 millions d'euros en 2019, et atteindra 1,5 milliard d'euros en 2020 selon la trajectoire fixée par le Gouvernement. S'ajoutant à d'autres mécanismes, ce sont ainsi près de 6 milliards d'euros qui seront prélevés, entre 2018 et 2020, sur les organismes Hlm.

Les conséquences de ces décisions, purement budgétaires, se font d'ores et déjà sentir sur toute la chaîne du logement : recul des mises en chantier (- 4%) et ralentissement de la rénovation notamment thermique (- 3% au dernier trimestre 2018), hausse du nombre de demandeurs de logements sociaux (2 millions). L'équation mise en place peut avoir des conséquences catastrophiques et durables : à terme, la production de logements sociaux neufs pourrait baisser de moitié, et la réhabilitation des logements existants pourrait elle aussi connaître une baisse sensible. [...] Face à l'urgence sociale, économique, un pacte productif pour le logement s'impose. [...] Une politique tournée vers l'investissement, l'emploi. Une politique mise au service de la population et de son pouvoir d'achat, et non pas uniquement guidée par le souci d'économies de court terme.

Nous y sommes prêts, dans l'intérêt de la France. »

Voir l'intégralité de la tribune dans Le Monde daté du 12 mars 2019

Revitalisation du commerce

L'AMF et l'Institut pour la ville et le commerce (IVC) organisaient le 20 février une rencontre sur les « Enjeux, outils et gouvernance locale de la compétence commerce ». Face aux nouvelles controverses du rapport ville-commerce et aux diagnostics de vacance commerciale, les territoires se mobilisent avec une approche globale et partagée. Co-présidée par Laurent Hénart, maire de Nancy (54), et Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37), respectivement président et rapporteur de la commission Développement économique, commerce, tourisme de l'AMF, cette rencontre a permis d'informer les participants sur les nouveaux outils législatifs et de partager des expériences. Ils ont évoqué en introduction l'impact économique des manifestations des gilets jaunes et l'attente forte d'un plan gouvernemental. Pascal Madry, directeur de l'IVC, a présenté les nouveaux enjeux et les nouvelles controverses du rapport entre la ville et le commerce. Centre-ville et périphérie ont à affronter le même défi : la montée en puissance des entreprises logistiques ou numériques. Les ministères représentés par Sophie Duval-Huwart, directrice du développement des capacités des territoires au Commissariat général à



l'égalité des territoires (CGET), et Isabelle Richard, sous-directrice du commerce, de l'artisanat et de la restauration à la Direction générale des entreprises (DGE), ont pu revenir sur les conséquences des réformes territoriales et présenter les nouveaux outils législatifs. La loi NOTRe a consacré l'intercommunalité comme autorité organisatrice du développement économique local. Elle a également permis une réflexion sur la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales, qui relèvent d'une définition de l'intérêt communautaire.

La loi ELAN marque une nouvelle étape pour l'aménagement commercial avec la création d'un outil appelé ORT (opération de revitalisation de territoire) et des dispositifs de préservation des centres-villes. L'ORT a été pensée pour fournir des outils à l'ensemble des collectivités, même hors dispositif Cœur de ville.

Les échanges se sont poursuivis avec Nathalie Motte, maire-adjointe à Mulhouse (68), sur leur définition de l'intérêt communautaire de la compétence et sur leur stratégie en faveur du commerce qui est un véritable succès : la vacance commerciale a diminué de 5 % en 4 ans. De nombreux élus ont fait part des difficultés rencontrées notamment pour faire évoluer le commerce traditionnel et diminuer les loyers trop importants, mais également des nombreuses avancées de leurs territoires en faveur du commerce local et de la modernité.

Retrouvez la vidéo de ces débats sur le site Internet www.amf.asso.fr/réf. BW 39287

Simulateurs

L'AMF met à disposition de ses adhérents deux outils exclusifs, accessibles sur son site Internet.

Tout d'abord, l'outil d'estimation de la dotation forfaitaire des communes et de la DGF des EPCI (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation). Il permet aux adhérents de l'AMF de bénéficier très rapidement et simplement d'estimations personnalisées de leurs dotations pour 2019, et de comprendre leur évolution.

Un autre simulateur mis en ligne sur le site de l'AMF permet d'estimer le montant du prélèvement à la source sur les indemnités de fonction suivant les nouvelles règles en vigueur.

Voir www.amf.asso.fr (onglet Outils)

Économie circulaire

Les nouvelles dispositions prévues dans la feuille de route pour une économie circulaire pourraient être mises en œuvre par voie d'ordonnance, sans débat parlementaire.

- Le Bureau de l'AMF souligne que le recours aux ordonnances incite à la rédaction d'un texte très technique, figeant les détails de la mise en œuvre. Or, le passage vers une économie circulaire ouvre un large champ d'innovation ; il est donc difficile aujourd'hui d'en mesurer toutes les conséquences et d'en rigidifier dès à présent le cadre.

C'est pourquoi, il est plus efficace de confier aux débats parlementaires le soin de fixer la politique nationale et le cadre général dans lequel s'inscriront des textes réglementaires plus précis.

- Le Bureau de l'AMF rappelle que plusieurs

des mesures envisagées auront des conséquences directes sur les services publics locaux de gestion des déchets, tant sur le plan de l'organisation que sur celui des finances.

Elles concernent la libre administration des collectivités, le périmètre du service public, l'exercice du pouvoir de police, la détermination des coûts du service, certaines sanctions pénales, la mise en place de la consigne, l'organisation des marchés, le droit de la concurrence et celui des sociétés.

- Le Bureau de l'AMF demande donc à ce que le déploiement d'une économie circulaire fasse l'objet d'un véritable débat parlementaire et de limiter l'utilisation des ordonnances à la transposition des directives européennes, si cela est nécessaire.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW 39270

Commission des Finances

Philippe Laurent et Antoine Homé, respectivement président et rapporteur de la commission des Finances de l'AMF ont ouvert les débats avec l'automatisation du FCTVA présentée par la préfète Nathalie Marthien. Les simulations 2016 et 2017 révèlent un dispositif globalement favorable mais la commission s'oppose à l'exclusion des frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme (compte 202).

Par ailleurs, les élus ont demandé à ce que les dépenses d'entretien de la voirie et des bâtiments soient éligibles au FCTVA quand les travaux sont réalisés en régie. Sur les exonérations dont bénéficient les personnes aux revenus modestes, les élus ont regretté que l'État ne compense plus et ont déploré la rétroactivité de cette non compensation.

Concernant la loi NOTRe, les élus réitèrent leur demande de la suppression du transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés. La Commission souhaite aussi que soit rétablie la possibilité de définir librement l'intérêt communautaire pour l'ensemble des compétences intercommunales. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39245

Communes et territoires ruraux

Le 7 février dernier, les élus ruraux de l'AMF ont débattu sur l'avenir du service public dans les communes rurales et ont alerté les représentants de l'État et d'Orange. Ils ont échangé sur la question des fermetures de classes alors même que les élus s'organisent autour de regroupements pédagogiques intercommunaux pour maintenir un maillage des écoles.

Par ailleurs, les élus étaient unanimes sur la nécessité d'avoir une information fiable sur l'extinction du réseau téléphonique commuté et son impact éventuel sur la gestion de crise. Réunis avec leurs homologues de la commission Europe, ils ont demandé la poursuite d'un programme LEADER, simplifié sans diminution des montants alloués aux projets des collectivités rurales et la nécessité d'un agenda rural européen reconnaissant les spécificités de la ruralité.

Projet de loi Santé

A la suite de la publication d'une tribune dans le JDD du 10 février, commune à l'ADF, Régions de France et la Fédération hospitalière française, dans laquelle les conseils municipaux sont invités à adopter un vœu relatif aux principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé, l'AMF avait été reçue par la ministre des Solidarités et de la Santé. Avait été acté la création d'un groupe de travail, avec les principales associations d'élus, dont l'objectif est d'installer un dialogue autour du projet de loi santé qui devrait être adopté avant l'été.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39253

Pollution lumineuse



Le 12 février, l'AMF et la Fédération des parcs naturels régionaux ont organisé une journée d'échanges sur le thème de la pollution lumineuse.

Si l'éclairage public répond à des enjeux importants tels que la sécurisation de circulation des piétons et des véhicules et à la mise en valeur du patrimoine du territoire, il a été rappelé que mal maîtrisé, il peut causer de réelles nuisances pour la santé des riverains et perturber gravement la biodiversité présente. Des solutions simples existent pour optimiser l'éclairage public. Certaines actions peuvent nécessiter des investissements, d'autres non. Une chose est sûre : s'atteler à cette question sous l'unique angle des économies d'énergie n'est pas suffisant. Bien au contraire, il faut conduire une réflexion locale mais globale sur l'éclairage public avec pour objectif d'améliorer le bien-être des habitants, de mettre en valeur les paysages nocturnes et de préserver la biodiversité. Grâce à l'action de communes pionnières, souvent labellisées par l'ANPCEN qui dispose d'une grande expertise dans ce domaine, la connaissance et les pratiques progressent considérablement. L'importance de ce sujet a d'ailleurs justifié une évolution réglementaire récente. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39300

4 avril : 5^e Rencontre AMF sur les communes nouvelles

La 5^e Rencontre nationale des communes nouvelles aura lieu le 4 avril à l'AMF en présence de François Baroin, président de l'AMF, Philippe Chalopin et Christian Bilhac, co-présidents du groupe de travail Communes nouvelles, et Jean-Marc Vasse, maire référent pour l'accompagnement du mouvement des communes nouvelles. Sébastien Lecornu, ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a été invité à participer à cette Rencontre nationale qui sera l'occasion de s'interroger sur l'après 2020 et mettre en lumière, à travers des expériences concrètes, les opportunités en termes d'organisation des services publics et les bénéfices pour l'ensemble des acteurs de la vie locale. Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39202

COMMUNICATION PUBLIQUE

PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE



Organisés par Cap'com, les Prix de la presse territoriale récompensent les publications périodiques papier destinées à la population ou aux agents des collectivités, en fonction de plusieurs critères d'évaluation : le projet global et la ligne éditoriale, la diffusion et l'articulation de la publication avec son écosystème d'information, la maquette et le graphisme,

le contenu rédactionnel, et enfin les critères de responsabilité environnementale.

Le Prix est organisé en 7 catégories : le Prix du projet éditorial, le Prix de la conception graphique, le Prix du dispositif média, le Prix de la Une, le Prix des publications internes, le Prix des petits poucets et le Prix des étudiants – Bordeaux Montaigne. Un Grand Prix Cap'Com de la presse territoriale sera également remis. La cérémonie de remise des prix aura lieu le 13 juin à Paris. Le dépôt des candidatures pour l'édition 2019 est ouvert jusqu'au 31 mars.

CONTACT www.cap-com.org

FRATERNITÉ

DINERS EN COULEURS



À l'occasion de la journée du vivre ensemble en Paix, le 16 mai prochain, l'association Fraternité générale organisera un grand dîner partagé ouvert à tous sur la place de

la République à Paris.

Tous les citoyens sont invités à venir partager un repas festif et convivial habillés de couleurs symbolisant la joie et la diversité. En fonction de ses possibilités et de ses moyens, chaque participant est invité à cuisiner son plat préféré et à venir le partager avec le plus grand nombre. Toutes les communes sont invitées à organiser le même soir ce dîner en couleurs dans un espace public pour participer à cette opération d'ampleur nationale.

CONTACT www.fraternite-generale.fr

GASTRONOMIE

GOÛT DE FRANCE

Organisé par le ministère de l'Économie et des Finances, Goût de France célébrera la gastro-

nomie française du 21 au 24 mars prochain. Depuis sa création en 2011, cette fête, grand rendez-vous populaire, permet aux professionnels de partager avec le public leurs talents, de sensibiliser au choix des produits, à la qualité et à la diversité des terroirs français. Des milliers d'événements sont ainsi organisés en France ainsi qu'à l'international. L'édition 2019 est placée sous le thème de la cuisine responsable, respectueuse à la fois de l'environnement et de l'humain.

CONTACT www.economie.gouv.fr/fete-gastronomie

BIODIVERSITÉ

FÊTE DE LA NATURE



de près de 5 000 animations partout en France. L'édition 2019 mettra à l'honneur la nature en mouvement.

Créée en 2007, la Fête de la nature se déroule chaque année à une date proche de la journée internationale de la biodiversité du 22 mai, et réunit plus de 800 000 participants autour de près de 5 000 animations partout en France.

Les communes sont invitées à proposer avant le 15 mai des événements permettant de découvrir ou redécouvrir les richesses souvent insoupçonnées de la nature et de renouer avec son environnement naturel.

CONTACT www.fetedelanature.com

CONCOURS

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ



La 9^e édition du concours « Capitale française de la biodiversité » est lancée, et aura pour thème « Climat : la nature source de solutions ». Elle récompensera les collectivités agissant de manière conjointe contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité via des solutions fondées sur la nature. Cette opération permet également de former et sensibiliser les acteurs locaux et de leur permettre d'échanger sur les bonnes pratiques. Le dossier de candidature 2019 est à renvoyer au plus tard le 30 avril 2019 pour les collectivités de France métropolitaine, et le 17 mai pour les collectivités d'Outre-mer.

CONTACT www.capitale-biodiversite.fr/

SPORT

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉLUS



L'édition 2019 du championnat de France des élus et anciens élus aura lieu le 6 avril à Agonges (03). Les épreuves de course à pied (le matin), et celles de VTT (l'après-midi) seront accessibles à

tous, pratiquants occasionnels comme sportifs invétérés et seront suivies d'un repas de gala. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 mars prochain.

CONTACT <http://cfe2019agonges03.fr>

Loi de finances pour 2019 et budgets locaux

La grande nouveauté de la loi de finances pour 2019 réside dans la réforme de la dotation d'intercommunalité. Pour le reste, le texte s'attache d'abord à la mise en œuvre de mesures actées l'an dernier.

- Concernant la fiscalité, le dégrèvement de taxe d'habitation aux 2/3 pour 80 % des contribuables en 2019 est confirmé. La compensation de l'État est calculée sur la base des taux et abattements votés en 2017. Les augmentations de taux ou diminutions d'abattements depuis 2018 restent à la charge du contribuable.

Pour la fixation de la TEOM, le périmètre des dépenses prises en compte est précisé (dépenses de fonctionnement, d'investissement ou directement liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés). Cependant, le dégrèvement issu d'une décision de justice portant sur le taux ou le produit de la taxe est désormais à la charge des collectivités concernées.

- Concernant les dotations de fonctionnement, si la DGF reste gelée en 2019, la péréquation augmente de 90 M€ pour la DSU et de 90 M€ pour la DSR. Ces hausses étant financées au sein de la DGF, la dotation forfaitaire sera à nouveau en baisse pour de nombreuses communes. Les communes qui perdraient l'éligibilité à la DSR cible en 2019 percevront 50 % de la DSR cible perçue en 2018. En outre, les

communes ayant perdu la DSR cible en 2018 bénéficieront en 2019 de 50 % du montant en 2017.

Jusqu'à présent, la dotation d'intercommunalité était répartie en quatre enveloppes distinctes

- Désormais, le calcul de la dotation d'intercommunalité est le même pour tous les EPCI à fiscalité propre et intègre un nouveau critère de répartition : le revenu par habitant. Un tunnel de 95 % / 110 % a été instauré afin de limiter les impacts de cette réforme. Accédez au simulateur de calcul de la dotation forfaitaire et de la DGF des EPCI sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr (onglet Outils).

- Par ailleurs, une dotation en faveur des communes Natura 2000 de 5 M€ prélevés sur la DGF est instituée. Sans surprise, la DCRTP (- 20 M€) et les FDPTP (- 49 M€) restent dans le périmètre des variables et continuent de baisser. L'enveloppe globale du FPIC reste fixée à 1 Md€ et le FSRIF à 330 M€.

- Concernant les dotations d'investissement, la DETR s'élèvera à 1,046 Md€, la DSIL à 570 M€ et la DPV à 150 M€. Cependant, la question de la consommation des crédits autorisés et de leur versement n'est pas résolue.

- Enfin, concernant les subventions, face à la multiplicité des interlocuteurs, une note précise les différentes modalités de constitution de dossiers.

Retrouver les notes détaillées sur www.amf.asso.fr/réf.CW39219 et [CW39234](http://www.amf.asso.fr/réf.CW39234)

Contractualisation : une enquête AMF

L'AMF a lancé en juillet 2018 un observatoire sur le dispositif d'encadrement des dépenses réelles de fonctionnement. Les réponses des collectivités portent surtout sur l'atteinte à l'autonomie financière. Elles indiquent avoir signé le contrat par crainte des sanctions financières. En 2018 les objectifs fixés devraient être atteints. Les perspectives 2019 sont quant à elles plus sombres avec un risque pour le financement des politiques publiques et pour l'investissement. Enfin l'effort sera d'autant plus important que l'évolution des dépenses ne tient pas compte de l'inflation, ce qui équivaut dans certains cas à une diminution sèche en volume.

Voir www.amf.asso.fr/réf.CW39271

Élections européennes

La date limite d'inscription pour voter tombant un dimanche (31 mars 2019), les mairies fermées le samedi devront tenir une permanence d'au moins deux heures le 30 mars. Les administrés doivent en être informés. Les cartes électorales des jeunes majeurs ne pourront être remises lors des cérémonies de citoyenneté organisées au plus tard le 31 mars. La réforme électorale a nécessité l'édition d'une nouvelle carte pour tous les électeurs, disponible après le 31 mars et avant le 26 mai.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW39302

TITRES D'IDENTITÉ

SIMPLIFICATION DES RÉFORMES

Pour l'instruction des titres d'identité, le ministère de l'Intérieur met en place pour les résidents de quatre départements (Aube, Nord, Yvelines, Val d'Oise) une expérimentation leur permettant de justifier leur adresse plus facilement lors de leur démarche en ligne. Une application va permettre de comparer l'adresse saisie par l'utilisateur et celle connue par son fournisseur d'énergie (à ce jour, EDF, Engie, Gaz tarif réglementé et Direct Énergie participent au test). Ce contrôle automatisé se substituera à la production de justificatifs papier.

Cette expérimentation a commencé en février pour les demandes de CNI et de passeport.

Tous les départements sont potentiellement concernés car les résidents des quatre départements choisis peuvent déposer leur dossier dans la commune, équipée de DR, de leur choix.

ÉLECTIONS

DES RÈGLES ASSOULIES POUR LES PIÈCES D'IDENTITÉ

L'AMF s'est fait le relais auprès du ministère de l'Intérieur de l'inquiétude grandissante des maires qui craignaient que de nombreux électeurs ne disposent pas des titres requis par l'arrêté du 16 novembre 2018, plus strict sur les titres à présenter dans les communes de plus de 1 000 habitants et passé relativement inaperçu (cf. Supplément au n° 365 de février). Le ministre de l'Intérieur a répondu à François Baroin, mi-février, en apportant des précisions et en acceptant quelques assouplissements, en particulier sur le permis de conduire (le permis rose est de nouveau accepté) et la durée de validité des titres d'identité. Ces nouvelles exigences et les modifications accordées seront rappelées dans la circulaire à venir sur l'organisation des élections. Voir note et lettre du ministre sur www.amf.asso.fr/réf.BW39239

Assises de l'eau

L'AMF, Régions de France, l'ADF, l'ADCF, l'AFEPTB et la FNCCR ont saisi François de Rugy, ministre de la Transition écologique, pour lui faire part de leur déception quant aux modalités d'organisation et aux sujets arrêtés pour la 2^e phase des Assises, démarrée le 12 février. Elles ne permettront pas une approche globale, pourtant indispensable, compte-tenu des impacts des changements climatiques, déjà visibles et qui vont accroître les conflits d'usage et les déséquilibres territoriaux.

#MaCommuneJyTiens

À TOUS LES MOMENTS DE MA VIE

Lancement du temps 2 de la campagne



L'AMF a lancé la 2^e séquence de la campagne nationale de communication signée *Les maires de France* et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens qui se déroulera jusqu'en août 2019.

Cette campagne inédite de sensibilisation met en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes.

Elle est également siglée « À tous les moments de ma vie », pour illustrer les services à la population qu'apportent les communes au quotidien et tout au long de la vie.

La campagne a été conçue autour de visuels qui jouent sur le registre émotionnel avec des images qui montrent que la commune est au rendez-vous des temps forts de la vie de chacun.



Concours photo

Pour inciter les citoyens à devenir acteurs de la campagne, l'AMF lance également un concours photo sur Instagram. Parce que le lien entre le citoyen et sa commune est intime, chaque habitant, agent ou élu est invité à se prendre en photo à un moment, ou dans un lieu, qu'il juge important ou significatif dans sa vie. Les photos lauréates seront exposées lors du 102^e Congrès des maires.

Télécharger le kit de communication sur www.amf.asso.fr

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 366 DE MARS 2019



Enquête. Les maires au cœur du grand débat national
Vie locale. Trois initiatives pour lutter contre l'illectronisme
Pratique. Sécuriser les points d'arrêt des transports scolaires
Juridique. Les dispositions clés de la loi de finances 2019 pour le bloc local

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 366 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, © Jonathan Stutz/stock.adobe.com, p. 1

AGENDA DE L'AMF

- 26 mars
Groupe de travail Habitat indigne
- 2 avril
• Réunion des directeurs d'associations départementales de maires
• Commission des Finances
- 3 avril
Bureau de l'AMF
- 4 avril
• Rencontre nationale des Communes nouvelles
• Commission Culture
- 12 avril
Formation de l'AMF « Gestion des cimetières »
- 20 mai
Formation de l'AMF « Mutualisation des services »
- 23 mai
Comité directeur de l'AMF

AGENDA DES AD

- 23 mars
• Assemblée générale de l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques
• Assemblée générale de l'Association des maires du Gers
• Assemblée générale de l'Association des maires de l'Yonne
- 29 mars
Congrès de l'Association des maires de la Loire
- 4 avril
Assemblée générale de l'Association des maires de l'Orne
- 5 avril
• Assemblée générale de l'Association des maires du Finistère
• Congrès de l'Association des maires de l'Aveyron
- 12 avril
Assemblée générale de l'Association des maires du Jura

amf.asso.fr

300 000 internautes visitent chaque mois ce site de référence



L'AMF sur Twitter

@_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
22 000 abonnés